



# Titre professionnel Assistant de vie aux familles



## LE METIER D'ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

L'assistant (e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage.

Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené (e) à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.

**L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).**

**Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.**

Dans l'exercice de ses activités, l'ADVF peut être amené (e) à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST). Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés. L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents.

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il (elle) respecte la confidentialité des informations reçues.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

## BUT DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences professionnelles permettant d'exercer le métier d'« **Assistant de Vie aux Familles**».
- Favoriser l'insertion professionnelle à travers l'obtention d'une certification professionnelle

## OBJECTIFS DE FORMATION

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Entretien le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

## DURÉE

**Parcours complet : 807 heures dont**

Parcours de formation professionnelle : 597 heures

Formation en situation de travail : 210 heures

## STRUCTURATION DE LA FORMATION

Le parcours complet de la formation d'ADVF s'articule autour :

- de 3 certificats de compétences professionnelles
- d'une période de formation en situation de travail en entreprise d'une durée de 210 heures  
*La durée de cette période en entreprise est établie au regard des exigences de certification*
- d'une session de validation du Titre

**La formation d'ADVF que nous proposons est conçue de façon modulaire.**

**Chaque CCP constitue en lui-même une unité d'apprentissage. Il peut être suivi indépendamment des autres et mener à l'obtention d'un Certificat de compétences**

## PUBLIC

La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux publics de faible niveau de qualification ayant fait l'objet d'une prescription par une structure d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement

Elle est destinée aux personnes désirant s'investir durablement dans le champ des services à la personne.

L'action de formation est dimensionnée pour accueillir entre 12 et 14 participants en présentiel.

Cette formation est accessible aux personnes handicapées, accompagnement par un Référent Handicap

## OUTILS / METHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'exercices de mise en situation sur plateau technique ; études de cas, pédagogie interactive basée sur l'échange entre participants ; utilisation de supports vidéo ; mises en situation filmées et débriefées ; Interventions de professionnels. En APP : autoformation accompagnée.

## VALIDATION

Evaluations formatives tout au long du parcours de formation

Evaluation sommative à l'issue de chaque CCP (ECF)

Session jury en vue de l'obtention du titre

## Contact

**OKA FORMATION**

**0594 22 85 34 - [contact@oka-formation.fr](mailto:contact@oka-formation.fr)**

## PRÉREQUIS

- Disposer des aptitudes nécessaires au suivi d'une formation de niveau V,
- En communication orale et écrite : bonne maîtrise du français (expression orale, rédaction et compréhension de textes).
- Compétences en bureautique : utiliser les fonctions de base du traitement de texte, une messagerie électronique et savoir réaliser une recherche sur internet.
- En mathématiques : comprendre et utiliser les pourcentages, utiliser les 4 opérations, la règle de trois, les proportions.
- Disposer d'un projet professionnel validé

**NB - Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation et ayant déjà validé certains blocs de compétences constitutifs du titre peuvent intégrer un parcours modulaire composé des blocs manquants afin d'être en mesure de se présenter devant le jury du Titre.**

## Modalités et délais d'accès

- Réunions d'informations collectives (*voir dates dans la rubrique actualité de notre site*)
  - test de positionnement
  - entretien individuel de motivation
- Confirmation d'inscription 48h après l'entretien individuel*

## Coût de la formation

Prix de la formation pour le titre : **8 358,00 €** net de taxes, comprenant les frais pédagogiques, la passation du titre professionnel, le suivi de l'action. Nos Conditions Générales de Vente sont disponibles à l'adresse : <https://oka-formation.fr/cgv/>



# Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles



## PROGRAMME

### ▪ Phase d'Accueil

- Présentation de la formation et remise des documents d'information et administratifs
- Présentation des intervenants, du coordinateur pédagogique, de l'assistante administrative
- Rappels des objectifs de la formation et de l'individualisation des parcours
- Mise en cohésion du groupe à travers de jeux de présentations

### - Apprendre à apprendre

- Développer ses capacités d'apprentissage (capacités cognitives et raisonnement logique)
- Développer ses méthodes de travail
- S'organiser, gérer son temps

### CCP 1 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier

- Etablir une relation professionnelle dans le cadre de la prestation d'entretien chez un particulier
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
- Entretien du logement avec les techniques et gestes appropriés
- Entretien du linge avec les gestes et techniques appropriés

### CCP 2 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien

- Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise de repas

### CCP 3 - Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

- Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, leur socialisation et lors de leurs activités
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas

### **Module d'appui à la recherche d'emploi**

- acquérir les techniques de recherche active de stage et d'emploi (CV, LM, utiliser l'Emploi Store
- créer un réseau relationnel
- structurer sa recherche
- repérer les besoins sur le marché du travail

### ▪ **Ateliers professionnels**

- Réalisation de repas adaptés à l'âge des enfants, à leurs goûts
- Mise en pratique des gestes et techniques appropriés pour assister les enfants dans la prise des repas
- Activités ludiques adaptées aux enfants
- Réaliser des activités d'éveil, des jeux adaptés à l'âge des enfants
- Activités liées à l'hygiène du jeune enfant

### ▪ **Mise en situation professionnelles**

Deux périodes de trois semaines sont organisées et doivent concourir au développement de compétences professionnelles et sociales.

- Développer les capacités d'insertion, d'orientation et d'intégration du projet professionnel.
- Recueil d'informations sur soi et l'environnement professionnel.
- Repérage des compétences et capacités à développer.
- Valorisation des capacités et des acquis

### ▪ **SST**

- Le sauvetage-secourisme du travail
- Rechercher les dangers persistants pour protéger
- Protéger et prévenir
- Examiner la victime et faire alerter
- Alerter informer »
- Secourir

### ▪ **Accompagnement à la rédaction du dossier professionnel**

- Expliciter ses pratiques professionnelles. Aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, il s'agit d'accompagner les participants dans la description de leurs pratiques.
- Capitaliser les preuves de réalisation des activités, en situation d'apprentissage aussi bien en centre de formation qu'en situation de travail.

### ▪ **Préparation aux évaluations et jury**

- Entraînements aux quiz en ligne, études de cas et mises en situations
- Simulations d'entretien avec le jury de certification.
- Passage de l'examen

### ▪ **Bilans**

- Suivi à 15 jours du démarrage de l'action
- Bilans intermédiaires
- Bilan final